

Paris, le 13 mai 2014

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Samaritaine : la Ville de Paris réaffirme son soutien au projet**

La Ville de Paris prend acte de la décision de ce jour du tribunal administratif d'annuler le permis de construire pour l'îlot Rivoli du projet de la Samaritaine, contrairement à ce qu'avait proposé le rapporteur public lors de l'audience du 29 avril dernier.

Elle tient à réaffirmer son appréciation de l'insertion harmonieuse de ce projet dans cette séquence de la rue de Rivoli, appréciation partagée par l'Architecte des Bâtiments de France qui avait donné un avis favorable. L'agence d'architectes SANAA, récompensée en 2010 par le Pritzker Price, le Nobel de l'Architecture, y avait veillé tout particulièrement, avec un projet qui s'inscrit dans le gabarit global des constructions de la rue de Rivoli.

A l'heure où les capitales européennes s'engagent dans une modernité urbaine respectueuse de leur patrimoine, cette décision est susceptible de priver Paris de la place qu'elle doit défendre sur la scène architecturale internationale. C'est la raison pour laquelle la Ville fait appel de ce jugement.

#### **Contact presse**

Krystel Lessard : 01 42 76 49 61

[mairiedeparis.servicepresse@paris.fr](mailto:mairiedeparis.servicepresse@paris.fr)